

Annexe contractuelle

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation d'une durée de 5 ans et 8 mois, avec une échéance au 20 septembre 2030.

FCP de format FIVG (Fonds d'Investissement à Vocation Générale) à formule, émis par Groupama Asset Management présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie.

Code ISIN : FR001400QL76



Groupama Maturité 2030

Éligible dans le cadre
des contrats :

Gan Patrimoine
Évolution

Gan Patrimoine
Stratégies

Patrimoine
Stratégies Vie

Gan Patrimoine
Capitalisation



SOMMAIRE

- ▶ Annexe à la notice d'information des contrats d'assurance vie* et conditions générales valant notice d'information du contrat de capitalisation*
**Cités en page de couverture de ce document* _____ p. 1
- ▶ Fiche technique du support Groupama Maturité 2030 _____ p. 2
- ▶ Définitions _____ p. 2
- ▶ Avertissement final _____ p. 4
- ▶ Répartition d'actifs à l'échéance de Groupama Maturité 2030 _____ p. 5
- ▶ Souscription au support Groupama Maturité 2030

ANNEXE À LA NOTICE D'INFORMATION DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE* ET CONDITIONS GÉNÉRALES VALANT NOTICE D'INFORMATION DU CONTRAT DE CAPITALISATION*

* CITÉS EN PAGE DE COUVERTURE DE CE DOCUMENT

Le support temporaire **Groupama Maturité 2030** est ajouté aux contrats d'assurance vie et de capitalisation cités en page de couverture de ce document. Sa période de commercialisation est du 1^{er} septembre au 31 décembre 2024.

La durée d'investissement sur cette unité de compte est de 5 ans et 8 mois, à compter du 20 janvier 2025. Son échéance finale est le 20 septembre 2030.

Les dispositions suivantes s'appliquent par dérogation à la notice d'information ou aux conditions générales de votre contrat.

- Le Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) à formule, Groupama Maturité 2030, a été agréé par AMF le 09 juillet 2024. Tout investisseur doit prendre connaissance avant tout investissement, du prospectus et du Document d'informations clés (DIC) de l'OPC. Ces documents, détaillant toutes les informations sur les risques et les frais ainsi que les autres documents périodiques peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de Groupama Asset Management au 25 rue de la Ville L'Évêque - 75008 Paris - France ou sur www.groupama-am.com.
- Pendant le délai de renonciation, la part du versement initial placée sur le support Groupama Maturité 2030 est directement investie sur le support.
- Les versements et les réinvestissements suite à arbitrage, s'effectuent à la valeur de l'unité de compte du troisième jour ouvré suivant la date d'encaissement effectif sur le compte de l'Assureur.
- Tous les désinvestissements s'effectuent à la valeur de l'unité de compte du troisième jour ouvré suivant la date d'enregistrement au siège administratif de la demande par le service de gestion de l'Assureur et accompagnée de la totalité des pièces nécessaires, ou suivant la date de déclenchement (arbitrage automatique).
- En cas d'absence de cotation à ces dates, on considérera comme valeur de l'unité de compte la prochaine valeur cotée.
- **L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 5 ans et 8 mois, toutes les opérations de rachat ou d'arbitrage sollicitées sur ce support temporaire avant son échéance, feront l'objet d'une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti, à l'exception du dénouement du contrat (suite à un rachat total ou au décès de l'assuré dans le cadre du contrat d'assurance vie).**
- Groupama Maturité 2030 n'est pas éligible aux options de gestion automatique ni aux versements programmés.
- Les avances ne sont pas autorisées sur l'épargne constituée au titre du support Groupama Maturité 2030.
- À l'échéance finale de Groupama Maturité 2030, un arbitrage sera réalisé automatiquement et sans frais.
- Il n'est pas autrement dérogé aux modalités de fonctionnement du contrat.
- À l'échéance (anticipée ou finale) de Groupama Maturité 2030, si le contrat est déjà investi totalement ou partiellement en Gestion déléguée, un arbitrage sera réalisé automatiquement et sans frais vers le profil de la Gestion déléguée en cours au jour de l'échéance⁽¹⁾. À défaut, l'arbitrage se fera vers la répartition d'actifs en Gestion libre définie en page 5 de cette annexe.

Épargne constituée sur Groupama Maturité 2030 dans le cadre de votre contrat.

- Conformément à la notice d'information ou aux conditions générales de votre contrat, l'épargne constituée sur Groupama Maturité 2030 correspond à la contre-valeur en euros du nombre d'unités de compte inscrites au contrat. Elle s'obtient en multipliant le nombre d'unités de compte par sa valeur.

L'Assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur.

Pendant toute la durée de vie du support, sa valeur est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et des taux d'intérêt.

- L'Assureur recommande Groupama Maturité 2030 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 5 ans et 8 mois et dans le cadre d'un contrat d'assurance vie et d'un contrat de capitalisation.
- **Groupama Maturité 2030 s'adresse aux investisseurs recherchant un potentiel de rendement liés au marché d'obligations d'entreprises à « haut rendement » (spéculatif) en acceptant un risque de perte partielle ou totale en capital. Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cas de sortie anticipée (rachat, arbitrage ou décès) ou en cas de dénouement du contrat par rachat total ou décès.**
- Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans Groupama Maturité 2030 pour chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Ce montant dépend également de paramètres inhérents à l'investisseur, notamment de sa situation patrimoniale, de ses besoins actuels et à venir, et du niveau de risque qu'il est prêt à accepter.
- Il est également recommandé à l'investisseur de diversifier suffisamment ses investissements sur différentes classes d'actifs (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité et sur des zones géographiques différentes. Cette diversification permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

(1) En présence de plusieurs profils de gestion en cours sur le contrat au jour de l'échéance de Groupama Maturité 2030, l'arbitrage sera réalisé sans frais vers les profils en cours au sein de la Gestion déléguée au prorata de la répartition de leur encours géré dans ce mode de gestion.

FICHE TECHNIQUE DU SUPPORT GROUPAMA MATURITÉ 2030

- **Instrument financier:** Fonds d'investissement à vocation générale (FIVG) à formule construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie de la formule (5 ans et 8 mois).
- **Garant de la formule:** BNP Paribas SA
- **Code ISIN:** FR001400QL76
- **Devise:** EUR
- **Valorisation:** Hebdomadaire (chaque vendredi)
- **Montant maximum:** 100 millions d'euros
- **Période de commercialisation auprès des adhérents des contrats d'assurance vie et de capitalisation:** du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2024
- **Période d'investissement:** 1^{er} septembre 2024 au 17 janvier 2025
- **Date démarrage de la formule:** 17 janvier 2025
- **Période d'observation:** du 20 janvier 2025 au 20 juin 2030, la constatation d'un événement de crédit pouvant avoir lieu jusqu'au 20 septembre 2030
- **Date d'Échéance finale:** 20 septembre 2030
- **Frais de gestion du fonds:** 1,20 % TTC maximum
- **SRI ⁽¹⁾ (indicateur synthétique de risque):** 3 sur 7

DÉFINITIONS

Événement de crédit: selon la définition de l'ISDA (« International Swaps and Derivatives Association » qui est l'association regroupant les principaux intervenants sur les produits dérivés), ce sont les événements à la suite desquels l'entité n'est plus en mesure de faire face à ses obligations, par exemple:

- **Faillite (« Bankruptcy »):** tout document, déclaration, action ou décision administrative confirmant que l'entité (« Reference Entity ») ne peut plus faire face à ses obligations, toute résolution de dissolution (sauf fusion), liquidation ou dépôt de bilan;
- **Défaut de paiement (« Failure to Pay »):** inexécution par l'entité, après expiration des délais de grâce prévus, d'un paiement dû au titre de sa dette pour un montant supérieur ou égal à USD 1 000 000,00 (ou son équivalent en Euros);
- **Restructuration (« Restructuring »):** toute réduction du taux ou du montant des intérêts dus au titre d'une dette, du principal dû à échéance, tout report d'échéance du paiement d'un intérêt ou du principal, tout abaissement du rang de priorité de paiement d'une dette ou toute conversion d'une dette dans une devise non autorisée par le standard de marché, pour un montant supérieur ou égal à USD 10 000 000 (ou son équivalent en euros);
- **Intervention gouvernementale (« Governmental Intervention »):** une action des pouvoirs publics, agissant sur le fondement d'une réglementation relative au redressement et/ou à la résolution d'établissements bancaires, une ou plusieurs obligations émises par l'établissement concerné sont restructurées, échangées, converties en d'autres actifs, annulées ou lorsque les porteurs d'une ou plusieurs de ces obligations émises par l'établissement perdent la propriété de leurs titres pour cause d'expropriation, transfert forcé, ou autre mesure d'effet équivalent.

Suivant les Définitions ISDA, la détermination de la survenance d'un événement de crédit ou « Credit Event » incombe généralement à un comité de détermination ou « Determination Committee ». Le comité est constitué de 15 membres (banques et investisseurs les plus importants du marché). Toute contrepartie d'un dérivé sur événement de crédit (« Credit Default Swap » ou « CDS ») peut saisir le comité afin d'obtenir la résolution de toute question portant sur les événements de crédit et toute autre décision relative au marché des dérivés sur événement de crédit CDS. Les délibérations du Comité sont confidentielles mais ses décisions sont publiques et disponibles immédiatement sur le site internet suivant : www.cdsdeterminationscommittees.org

High Yield ou Haut Rendement spéculatif: correspond aux émetteurs ou obligations de moindre qualité avec la note de crédit allant de BB+ à C ou D (S&P et Fitch). En contrepartie d'une prise de risque supérieure, ces titres peuvent offrir un surcroît de rendement par rapport aux émetteurs Investment Grade.

Investment Grade ou catégorie d'investissement: correspond aux émetteurs ou obligations de qualité crédit supérieure, ayant des notes de crédit situées entre AAA et BBB- selon l'échelle de S&P. Ces émetteurs présentent un risque de crédit plus bas que les émetteurs High Yield ou Haut Rendement spéculatif.

Période de commercialisation: période durant laquelle les adhérents des contrats d'assurance vie ou de capitalisation pourront investir dans Groupama Maturité 2030 du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2024.

Période d'investissement: période durant laquelle le fonds pourra faire l'objet de souscriptions, du 1^{er} septembre 2024 au 17 janvier 2025.

Date à laquelle le résultat de la formule du fonds est déterminé: cette date a été fixée au 20 septembre 2030.

Période d'Observation: période pendant laquelle une entité de référence du panier pourra être affectée par un Événement de Crédit intervenu entre le 20 janvier 2025 et le 20 juin 2030 inclus. À noter que la communication de celui-ci peut se faire jusqu'au 20 septembre 2030 (date d'échéance finale), s'il est bien intervenu entre le 20 janvier 2025 et le 20 juin 2030.

⁽¹⁾ Cet indicateur représente le profil de risque affiché dans le Document d'informations clés (DIC disponible sur <https://www.groupama-am.com/fra/fr/particulier/products/fr001400QL76>). La catégorie de risque n'est pas garantie et peut changer au cours du mois.

+ Avantages

- En l'absence d'Événement de Crédit sur un titre composant le panier, la formule du fonds permet au porteur de parts de **bénéficier d'une performance brute de frais de 27,50 % et un rendement annualisé de 4,37 %⁽¹⁾. L'investisseur est remboursé de l'intégralité de son capital investi et reçoit une majoration d'un coupon de 27,50 %.**⁽¹⁾
- La formule du fonds permet d'être **exposé à un panier d'émetteurs de même maturité et sans avoir de risque de réinvestissement des coupons.**
- L'investisseur bénéficiera du remboursement de son investissement initial⁽¹⁾ dès lors que moins de 7 entités du Panier sont affectées par un événement de crédit.

- Inconvénients

- Le Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) présente un **risque de perte en capital**. L'investisseur ne bénéficie **pas d'une garantie en capital**.
- **Seuls les investisseurs ayant souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence pendant la Période de Commercialisation** du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2024 inclus et conservant leurs parts jusqu'à la Date d'Échéance du 20 septembre 2030 bénéficient de la Formule. En cas de rachat de ses parts avant la Date d'Échéance, le porteur peut **subir une perte en capital non mesurable a priori**.⁽²⁾
- **La performance à la Date d'Échéance sera diminuée de 3,1875 % net de frais pour chaque entité du Panier affectée par un Événement de Crédit** entre les dates (incluses) du 20 janvier 2025 et du 20 septembre 2030. L'investisseur ne bénéficiera pas non plus du taux de recouvrement de ces entités en cas d'Événement de Crédit ce qui est désavantageux par rapport à un investissement en direct.
- Par conséquent, **au-delà de 7 entités affectées par un tel Événement de Crédit, la performance sera négative** ce qui traduit une **perte en capital pour les investisseurs**.
- **La majorité des entités du Panier appartient à la catégorie « haut rendement » (spéculatif)⁽³⁾** et présentent, par conséquent, **un risque supérieur de subir un Événement de Crédit par rapport à la catégorie dite « investissement »**.
- Ce produit peut être **plus risqué qu'un fonds obligataire classique**. Alors qu'une restructuration d'une obligation classique n'entraîne pas nécessairement une perte en capital à l'échéance, dans le cas présent la restructuration de la dette d'une ou plusieurs entités du Panier entraîne la perte automatique d'une partie ou de la totalité de la performance et du capital investi.
- **À l'échéance, le taux de rendement annuel sera au maximum égal à 4,37 % bruts⁽¹⁾**. La performance du Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) est plafonnée à 27,50 %⁽¹⁾, l'investisseur ne bénéficie donc pas de la performance du Panier. **Cette rentabilité plafonnée peut s'avérer plus basse que les rendements des placements obligataires de même maturité** dans les prochaines années.
- Les normes juridiques définies par l'ISDA peuvent parfois différer d'une interprétation usuelle du défaut.

(1) Nets de frais de gestion du fonds et hors frais de gestion du contrat.

(2) Le rachat se fait aux conditions de marché du moment. **L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 5 ans et 8 mois, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.**

(3) Les émetteurs « High Yield » (haut rendement spéculatif) correspondent aux obligations de moindre qualité, les émetteurs de meilleure qualité de crédit étant classés qualité « Investment Grade » (investissement): voir définitions en page 2.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 20 septembre 2030, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

AVERTISSEMENT FINAL

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Disponibilité de la documentation du support :

Les Instruments Financiers décrits dans le présent support font l'objet d'une documentation juridique composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 09/07/2024 par l'AMF sous le n° FCP20240512 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 09/07/2024. Le Prospectus de Base est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site dédié de Groupama Asset Management <https://www.groupama-am.com/fra/fr/particulier/products/fr001400QL76>, et des copies peuvent être obtenues auprès de Groupama Asset Management (25 rue de la Ville l'Évêque, 75008 Paris) sur simple demande. Les Conditions Définitives sont disponibles sur le site de l'AMF www.amf-france.org et de Groupama Asset Management <https://www.groupama-am.com/fra/fr/particulier>.

Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation :

L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'Assurance Vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation »). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières

de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique :

Les titres décrits aux présentes qui sont désignés comme des titres avec restriction permanente ne peuvent, à aucun moment, être offerts ou vendus aux États-Unis d'Amérique ou pour le compte ou le bénéfice de ressortissants américains (U.S. Persons) tels que définis dans la Réglementation S (Regulation S) et ses textes d'application et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis d'Amérique à des personnes qui ne sont pas des ressortissants américains, conformément à la Régulation S.

RISQUES PRINCIPAUX

Risque de perte en capital : Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque de taux : Les investissements en obligations ou autres titres à revenu fixe peuvent enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations des taux d'intérêt. En règle générale, les cours des titres à revenu fixe montent lorsque les taux d'intérêt chutent et baissent lorsque les taux d'intérêt montent.

Risque de crédit : La détention de titres obligataires peut générer un risque de crédit. Ce risque se matérialise notamment en cas d'écart de rendements des obligations du secteur privé par rapport aux emprunts d'État, ce qui fait baisser leurs cours et aura un impact baissier sur la valeur liquidative du fonds.

Risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (haut rendement) : Ce fonds doit être considéré comme spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / high yield » (spéculatif) pourra entraîner un risque plus important de baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risques associés aux contrats d'échange sur rendement global et à la gestion des garanties financières : L'utilisation des contrats d'échange sur rendement global peut augmenter ou baisser la valeur liquidative du FIVG.

Risque de liquidité lié aux opérations de financement sur titres : En cas de défaut d'une contrepartie d'opération de financement sur titres, ce risque s'appliquera aux garanties financières au travers de la cession des titres reçus.

Risque lié à l'investissement dans des produits dérivés : Des fluctuations sont susceptibles d'affecter négativement la valeur d'un contrat d'instruments financiers dérivés à la suite de variations du cours ou de la valeur du sous-jacent.

Risque de contrepartie : L'utilisation d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré peut exposer l'investisseur à un risque de défaillance de contrepartie.

Il existe également un risque de contrepartie avec BNP PARIBAS qui est garant de la formule.

Cet investissement comporte des risques. Tout investisseur doit prendre connaissance avant tout investissement, du prospectus et du Document d'informations clés (DIC) du Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG).

Ces documents, détaillant toutes les informations sur les risques et les frais ainsi que les autres documents périodiques peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de Groupama Asset Management ou sur www.groupama-am.com. Groupama Asset Management décline toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet. Ce document est destiné aux seules personnes destinataires. Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie est interdite. Groupama Asset Management ne sera pas responsable de l'utilisation du document par un tiers sans son autorisation préalable écrite. Les informations contenues dans ce document sont confidentielles et réservées à l'usage exclusif de ses destinataires.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. L'investissement présente un risque de perte en capital.

Les informations relatives à la durabilité sont accessibles sur <https://www.groupama-am.com/fra/fr/particulier/finance-durable/groupama-asset-management-finance-durable>

Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos.

RÉPARTITION D'ACTIFS À L'ÉCHÉANCE DE GROUPAMA MATURITÉ 2030

| Gan Patrimoine Évolution | | | |
|---|---------------------------------------|-----------------------------|-------------|
| Code ISIN | Libellé | Société de gestion | Répartition |
| FR0010288332 | GROUPAMA EURO CREDIT SD- NC | Groupama Asset Management | 10 % |
| LU0093503810 | BlackRock Euro Short Duration Bond A2 | BlackRock (Luxembourg) S.A. | 20 % |
| LU0284394235 | DNCA Invest Eurose A EUR | DNCA Finance | 20 % |
| FR0013383726 | GROUPAMA MULTISTRATEGIES- NC | Groupama Asset Management | 50 % |
| Gan Patrimoine Stratégies / Patrimoine Stratégies Vie | | | |
| Code ISIN | Libellé | Société de gestion | Répartition |
| FR0010288332 | GROUPAMA EURO CREDIT SD- NC | Groupama Asset Management | 10 % |
| LU0093503810 | BlackRock Euro Short Duration Bond A2 | BlackRock (Luxembourg) S.A. | 20 % |
| LU0284394235 | DNCA Invest Eurose A EUR | DNCA Finance | 20 % |
| FR0013383726 | GROUPAMA MULTISTRATEGIES- NC | Groupama Asset Management | 50 % |
| Gan Patrimoine Capitalisation | | | |
| Code ISIN | Libellé | Société de gestion | Répartition |
| FR0000171837 | GROUPAMA EURO CREDIT SD- ZC | Groupama Asset Management | 10 % |
| LU0093503810 | BlackRock Euro Short Duration Bond A2 | BlackRock (Luxembourg) S.A. | 20 % |
| LU0284394235 | DNCA Invest Eurose A EUR | DNCA Finance | 20 % |
| FR0013383726 | GROUPAMA MULTISTRATEGIES- NC | Groupama Asset Management | 50 % |

| Nom du support | Société de gestion | Code ISIN | Objectif de gestion | Forme juridique | Indicateur synthétique de risque (SRI) | Frais de gestion annuels maximum TTC |
|---------------------------------------|-----------------------------|--------------|---|-----------------|--|--------------------------------------|
| GROUPAMA EURO CREDIT SD- ZC | Groupama Asset Management | FR0000171837 | L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans (clôture - coupons réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 18 mois. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des obligations libellées en euro de maturités courtes émises par des entreprises, et répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance). | SICAV | 2 | 0,50 % |
| GROUPAMA EURO CREDIT SD- NC | Groupama Asset Management | FR0010288332 | L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans (clôture - coupons réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 18 mois. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des obligations libellées en euro de maturités courtes émises par des entreprises, et répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance). | SICAV | 2 | 1,50 % |
| BlackRock Euro Short Duration Bond A2 | BlackRock (Luxembourg) S.A. | LU0093503810 | Le Compartiment Euro Short Duration Bond Fund vise à une valorisation optimale du rendement global. Le Compartiment investit au moins 80 % du total de son actif dans des titres à revenu fixe négociables de bonne qualité. Au moins 70 % du total de l'actif sera investi dans des titres à revenu fixe négociables libellés en euros dont l'échéance sera inférieure à cinq ans. L'échéance moyenne n'est pas supérieure à trois ans. Le risque de change est géré avec souplesse. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie. | SICAV | 2 | 0,75 % |
| DNCA Invest Eurose A EUR | DNCA Finance | LU0284394235 | Le Compartiment cherche à surperformer l'indice composite 20 % Eurostoxx 50 + 80 % FTSE MTS Global calculé avec dividendes réinvestis, sur la période d'investissement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). | SICAV | 3 | 1,40 % |
| GROUPAMA MULTISTRATEGIES- NC | Groupama Asset Management | FR0013383726 | L'objectif de gestion est de chercher à valoriser le capital au travers d'une allocation d'actifs dynamique, sur la durée de placement recommandée, supérieure à 5 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active et discrétionnaire, sur les marchés actions et les marchés de taux avec une volatilité maximum de 10 %. | SICAV | 3 | 1,40 % |

Annexe contractuelle aux contrats Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Capitalisation

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société anonyme d'intermédiation en assurance
au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 - APE : 6622Z
Siège social :
150 rue d'Athènes - CS 30022 - 59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780 - orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie
et de ses filiales
Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr - ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z
Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris

Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation sont des contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés par **Groupama Gan Vie**

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z
Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris

Patrimoine Stratégies Vie est un contrat d'assurance vie de la **Caisse Fraternelle Vie**

Société française pour favoriser
la Prévoyance et l'Épargne
Société anonyme au capital de 460 000 euros
RCS Lille 457 504 702 - APE : 6511Z
Siège social :
150 rue d'Athènes - CS 30022 - 59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances
et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel
et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09



UNE MARQUE
Groupama

GROUPAMA MATURITÉ 2030



UNE MARQUE ET GARANTIE Groupama

1525

Affaire nouvelle/Versement libre

Arbitrage

Réemploi

N° GRC

N° de contrat

Gan Patrimoine Stratégies Patrimoine Stratégies Vie Gan Patrimoine Capitalisation Gan Patrimoine Évolution

Je (nous) soussigné(s)

Nom Prénom

En cas de co-adhésion/co-souscription

Nom Prénom

demeurant : N° Rue

Code postal Ville

Téléphone fixe Portable E-mail

reconnais(sons) avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire de la documentation suivante comprenant : l'annexe à la notice d'information ou conditions générales du contrat, la fiche technique du support en unités de compte Groupama Maturité 2030, le Document d'Informations Clés, ainsi que la brochure de ce support.

Groupama Maturité 2030 est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG), support en unités de compte disponible à la commercialisation du 1^{er} septembre au 31 décembre 2024. Ce support est lié à un panier de 40 émetteurs principalement « high yield » (spéculatif) équilibrés (ayant le même poids dans le panier).

■ À l'échéance des 5 ans et 8 mois, le 20 septembre 2030, deux situations sont possibles :

- ▶ si aucun Événement de Crédit n'est survenu durant la Période d'Observation, vous récupérez le capital investi, majoré du coupon maximal de la formule garantie ;
- ▶ en cas de survenance d'un Événement de Crédit sur un ou plusieurs émetteurs en cours de vie du support, vous récupérez le capital investi, majoré de la formule garantie et diminué de 3,1875 % (1/40) pour chaque Entité de Référence affectée par un Événement de Crédit. Ceci peut correspondre à une perte partielle voire totale du capital.

Ci-après quelques scénarios présentant à l'échéance des 5 ans et 8 mois, le niveau de remboursement du capital, les Taux de Rendement Annuel bruts et les Taux de Rendement Annuel nets⁽²⁾ en fonction du nombre d'Événements de Crédit survenus.

| Nombre d'Événements de Crédit survenus durant la Période d'Observation | Gains nets enregistrés à l'échéance des 5 ans et 8 mois | Remboursement du capital | Taux de Rendement Annuel brut de frais de contrat (frais GAM inclus) | Taux de Rendement Annuel net des frais de contrat | |
|--|---|--|--|---|--------------------------|
| | | | | Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation | Gan Patrimoine Évolution |
| Exemple 1 : aucun | 27,50 % | 100 % | 4,37 % | 3,43 % | 3,37 % |
| Exemple 2 : 2 | 21,13 % | = 100 - (2/40 ^o) soit 95 % | 3,43 % | 2,50 % | 2,44 % |
| Exemple 3 : 8 | 2,00 % | = 100 - (8/40 ^o) soit 80 % | 0,34 % | -0,55 % | -0,61 % |
| Exemple 4 : 40 | 0 | -100 % | -100 % | -100 % | -100 % |

Pour nous assurer de votre bonne compréhension de cette offre, nous vous invitons à répondre au questionnaire suivant (ce questionnaire est un élément essentiel à la constitution de votre dossier) :

- ▶ Quelle est la durée maximale du support ? 1 an 5 ans et 8 mois 8 ans
- ▶ Est-ce que je bénéficie d'une garantie en capital à échéance sur le support ? oui non
- ▶ Le gain annuel potentiel est-il ? brut net de frais sur versements, des frais de gestion du contrat et du coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie, hors fiscalité et prélèvements sociaux
- ▶ La valeur de Groupama Maturité 2030 est-elle garantie en cas de rachat avant l'arrivée à échéance ? oui non
- ▶ Un événement de crédit se définit par ? uniquement la faillite de l'entité de référence uniquement le défaut de paiement de l'entité de référence la faillite de l'entité de référence, le défaut de paiement et/ou la restructuration
- ▶ Si un événement de crédit survient sur une ou plusieurs entité(s) de référence du panier, le gain annuel potentiel diminue ? oui non

Je certifie avoir été informé :

- ▶ que l'Assureur recommande Groupama Maturité 2030 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 5 ans et 8 mois, et dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ;
- ▶ qu'en cas de sortie anticipée⁽³⁾ (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale ou à l'échéance des 5 ans et 8 mois, il existe un risque de perte partielle ou totale en capital ;
- ▶ que le gain annuel versé à l'échéance est subordonné à l'absence d'Événement de Crédit durant la Période d'Observation.⁽¹⁾

À :

Le :

Signature du Souscripteur/Assuré
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du co-Souscripteur/co-Assuré
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du Conseiller

(1) Hors frais sur versements, hors frais de gestion, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. (2) Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (20 janvier 2025) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 décembre 2024 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel. (3) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 5 ans et 8 mois, une pénalité de 3,5 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance finale.

Annexe contractuelle aux contrats Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Capitalisation

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société anonyme d'intermédiation en assurance
au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 - APE : 6622Z
Siège social :
150 rue d'Athènes - CS 30022 - 59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780 - orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie
et de ses filiales
Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr - ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z
Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris

Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation sont des contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés par **Groupama Gan Vie**

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z
Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris

Patrimoine Stratégies Vie est un contrat d'assurance vie de la **Caisse Fraternelle Vie**

Société française pour favoriser
la Prévoyance et l'Épargne
Société anonyme au capital de 460 000 euros
RCS Lille 457 504 702 - APE : 6511Z
Siège social :
150 rue d'Athènes - CS 30022 - 59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances
et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel
et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09



UNE MARQUE
Groupama

GROUPAMA MATURITÉ 2030



UNE MARQUE ET GARANTIE Groupama

1525

Affaire nouvelle/Versement libre

Arbitrage

Réemploi

N° GRC

N° de contrat

Gan Patrimoine Stratégies Patrimoine Stratégies Vie Gan Patrimoine Capitalisation Gan Patrimoine Évolution

Je (nous) soussigné(s)

Nom Prénom
 En cas de co-adhésion/co-souscription
 Nom Prénom
 demeurant : N° Rue
 Code postal Ville
 Téléphone fixe Portable E-mail

reconnais(sons) avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire de la documentation suivante comprenant : l'annexe à la notice d'information ou conditions générales du contrat, la fiche technique du support en unités de compte Groupama Maturité 2030, le Document d'Informations Clés, ainsi que la brochure de ce support.

Groupama Maturité 2030 est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG), support en unités de compte disponible à la commercialisation du 1^{er} septembre au 31 décembre 2024. Ce support est lié à un panier de 40 émetteurs principalement « high yield » (spéculatif) équilibrés (ayant le même poids dans le panier).

■ À l'échéance des 5 ans et 8 mois, le 20 septembre 2030, deux situations sont possibles :

- ▶ si aucun Événement de Crédit n'est survenu durant la Période d'Observation, vous récupérez le capital investi, majoré du coupon maximal de la formule garantie ;
- ▶ en cas de survenance d'un Événement de Crédit sur un ou plusieurs émetteurs en cours de vie du support, vous récupérez le capital investi, majoré de la formule garantie et diminué de 3,1875 % (1/40) pour chaque Entité de Référence affectée par un Événement de Crédit. Ceci peut correspondre à une perte partielle voire totale du capital.

Ci-après quelques scénarios présentant à l'échéance des 5 ans et 8 mois, le niveau de remboursement du capital, les Taux de Rendement Annuel bruts et les Taux de Rendement Annuel nets⁽²⁾ en fonction du nombre d'Événements de Crédit survenus.

| Nombre d'Événements de Crédit survenus durant la Période d'Observation | Gains nets enregistrés à l'échéance des 5 ans et 8 mois | Remboursement du capital | Taux de Rendement Annuel brut de frais de contrat (frais GAM inclus) | Taux de Rendement Annuel net des frais de contrat | |
|--|---|--|--|---|--------------------------|
| | | | | Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation | Gan Patrimoine Évolution |
| Exemple 1 : aucun | 27,50 % | 100 % | 4,37 % | 3,43 % | 3,37 % |
| Exemple 2 : 2 | 21,13 % | = 100 - (2/40 ^o) soit 95 % | 3,43 % | 2,50 % | 2,44 % |
| Exemple 3 : 8 | 2,00 % | = 100 - (8/40 ^o) soit 80 % | 0,34 % | -0,55 % | -0,61 % |
| Exemple 4 : 40 | 0 | -100 % | -100 % | -100 % | -100 % |

Pour nous assurer de votre bonne compréhension de cette offre, nous vous invitons à répondre au questionnaire suivant (ce questionnaire est un élément essentiel à la constitution de votre dossier) :

- ▶ Quelle est la durée maximale du support ? 1 an 5 ans et 8 mois 8 ans
- ▶ Est-ce que je bénéficie d'une garantie en capital à échéance sur le support ? oui non
- ▶ Le gain annuel potentiel est-il ? brut net de frais sur versements, des frais de gestion du contrat et du coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie, hors fiscalité et prélèvements sociaux
- ▶ La valeur de Groupama Maturité 2030 est-elle garantie en cas de rachat avant l'arrivée à échéance ? oui non
- ▶ Un événement de crédit se définit par ? uniquement la faillite de l'entité de référence uniquement le défaut de paiement de l'entité de référence la faillite de l'entité de référence, le défaut de paiement et/ou la restructuration
- ▶ Si un événement de crédit survient sur une ou plusieurs entité(s) de référence du panier, le gain annuel potentiel diminue ? oui non

Je certifie avoir été informé :

- ▶ que l'Assureur recommande Groupama Maturité 2030 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 5 ans et 8 mois, et dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ;
- ▶ qu'en cas de sortie anticipée⁽³⁾ (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale ou à l'échéance des 5 ans et 8 mois, il existe un risque de perte partielle ou totale en capital ;
- ▶ que le gain annuel versé à l'échéance est subordonné à l'absence d'Événement de Crédit durant la Période d'Observation.⁽¹⁾

À :

Le :

Signature du Souscripteur/Assuré
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du co-Souscripteur/co-Assuré
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du Conseiller

(1) Hors frais sur versements, hors frais de gestion, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. (2) Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (20 janvier 2025) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 décembre 2024 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel. (3) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 5 ans et 8 mois, une pénalité de 3,5 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance finale.

Annexe contractuelle aux contrats Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Capitalisation

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société anonyme d'intermédiation en assurance
au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 - APE : 6622Z
Siège social :
150 rue d'Athènes - CS 30022 - 59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780 - orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie
et de ses filiales
Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr - ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z
Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris

Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation sont des contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés par **Groupama Gan Vie**

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z
Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris

Patrimoine Stratégies Vie est un contrat d'assurance vie de la **Caisse Fraternelle Vie**

Société française pour favoriser
la Prévoyance et l'Épargne
Société anonyme au capital de 460 000 euros
RCS Lille 457 504 702 - APE : 6511Z
Siège social :
150 rue d'Athènes - CS 30022 - 59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances
et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudenciel
et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

